



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION DE CINQ ATELIERS INTITULÉS "EDUCATION AUX MEDIAS" PAR LOUISE BARTLETT A DES COLLEGIENS DU COLLEGE SAINT-EXUPERY DE VINCENNES

**DÉCISION N° DM-22-012
EN DATE DU 11 JANVIER 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2021-2022,

CONSIDÉRANT la proposition d'ateliers de Louise Bartlett, en sa qualité de journaliste, domicilié au 14 rue Raspail– 94200 IVRY-SUR-SEINE,

D É C I D E

DE SIGNER avec Louise Bartlett, en sa qualité de journaliste, domiciliée au 14 rue Raspail– 94200 IVRY-SUR-SEINE, un contrat de prestation de service pour l'animation de cinq ateliers intitulés « Education aux médias » à des collégiens du Collège Saint-Exupéry de Vincennes, les vendredis 21 janvier 2022 à 9h30 et 13h, et 18 mars 2022 à 8h20, 10h30 et 14h au Collège Saint-Exupéry de Vincennes dont le coût est fixé à deux mille neuf cents euros (2 900,00 € T.T.C.) les cinq ateliers ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220111-lmc1H9278H1-AR Date de réception en Préfecture : 11/01/2022 Date de Publication : 11/01/2022
